



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Préparation à l'épreuve écrite de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur des services techniques de classe supérieure du ministère de l'intérieur – Session 2022 -

SG/DRH/SDRF/BRPP
Section préparation
aux concours
et examens professionnels

INFORMATIONS & MESURES SANITAIRES :

Vous devez vous munir de masques, de solution hydroalcoolique et de votre matériel. Le port du masque est obligatoire dans les espaces collectifs. La distanciation sociale doit être respectée. Le lavage des mains ou l'usage de solutions hydroalcoolique est indispensable avant et après l'usage d'équipements collectifs.

1) OBJECTIF DE LA PRÉPARATION ÉCRITE :

Avant toute inscription, il convient de prendre en compte l'investissement personnel nécessaire à la préparation et l'obligation d'assiduité qui consiste à rendre au minimum deux devoirs sur les trois proposés.

Cette préparation à distance a pour objectif de permettre aux candidats d'acquérir la méthodologie de l'épreuve écrite par le biais de la réalisation de **trois devoirs corrigés**.

Outre les devoirs, une méthodologie et des cahiers d'exercices autocorrectifs seront mis à leur disposition sur les thématiques suivantes : les codes de l'écrit, l'analyse et la compréhension du sujet, la lecture des documents du dossier, la reformulation, la compréhension, la synthèse et le développement du devoir.

2) – OBLIGATION D'ASSIDUITÉ

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- effectuer un minimum de 2 devoirs sur les 3 proposés au cours de la préparation ;
- se présenter au prochain examen professionnel.

3) INSCRIPTION A LA PRÉPARATION

→ Vous devez compléter le bulletin d'inscription (dactylographié), et le faire viser par votre supérieur hiérarchique et par votre animateur ou correspondant de formation.

→ Une fois visé, il convient de le transmettre à votre animateur ou correspondant de formation, lequel l'adressera à la SDRF pour prise en compte.

Toute demande d'inscription qui parviendra après le vendredi 13 novembre ne sera pas prise en compte.